



Association vaudoise d'établissements médico-sociaux

Rapport annuel 2004



Sommaire

| | |
|--|----|
| ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | 4 |
| ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF | 5 |
| ORGANES DE L'ASSOCIATION | 6 |
| BILAN ET OBJECTIFS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL | 8 |
| CHIFFRES-CLÉS / STATISTIQUES | 9 |
| ACTIVITÉS DE L'AVDEMS EN 2004 | |
| Dossiers économiques | 10 |
| Ressources humaines | 12 |
| Droit | 13 |
| Qualité | 14 |
| Ordre professionnel | 16 |
| Unités d'accueil temporaire | 18 |
| Communication | 21 |
| Groupes de travail et délégations | 22 |
| CENTRE DE FORMATION | 24 |
| COMPTES 2004 | 28 |





Editorial

du Président de l'Assemblée générale

A l'aube de 2004, notre assemblée générale s'apprêtait à consacrer l'essentiel de ses travaux à la problématique de la nouvelle loi sur les EMS dans l'optique principale d'un renouvellement et d'une extension des structures d'hébergement médicosociales (programme PIMEMS), parfois vétustes et toujours en nombre insuffisant dans notre canton. Malheureusement, l'agenda politique a complètement dévié cette perspective motivante et nous a obligé à nous replonger, une fois de plus, dans les affres des restrictions financières ; la menace a recommencé à peser sur nos ambitions en matière de qualité, surtout en termes de politique du personnel. Malgré ce mauvais coup, nos EMS demeurent déterminés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le bien-être des résidents ainsi que la qualité des soins et des autres prestations.

« Il nous incombe de répéter inlassablement aux citoyennes et citoyens que la prise en charge des aînés a un coût si l'on veut maintenir la qualité. »

C'est au printemps déjà que le gouvernement cantonal a laissé voir le bout de l'oreille, lorsque, malgré ses déclarations de bonne volonté, le Conseiller d'Etat Charles-Louis Rochat devait admettre devant nos membres qu'un nouveau plan cantonal de restriction budgétaire ne serait certainement pas sans conséquence pour les EMS. Mais c'est en été que nous avons été assommés par une demande d'économie considérable, de 30 millions de francs par année, correspondant à une diminution de plusieurs dizaines d'emplois. Au cours de trois séances successives, en novembre et en décembre, notre assemblée générale et notre comité ont cherché la parade la plus adéquate à ce très difficile défi. On sait que certains résultats en sont sortis, puisque la « casse » a été limitée d'environ la moitié pour l'instant. Il

n'en demeure pas moins que l'inquiétude est de mise et que seul l'avenir dira si nous pouvons maintenir notre nécessaire volonté de qualité dans ce contexte ; à défaut, il faudra encore revoir la copie budgétaire.

Le débat fédéral sur le financement des soins médicaux en général et médico-sociaux en particulier n'a pas contribué à clarifier la situation, bien au contraire. Aujourd'hui encore, on ne sait pas vers quelle solution de financement et surtout vers quel nouveau report de charges le monde politique fédéral pourrait se diriger en la matière. Ni le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, ni les commissions spécialisées des Chambres fédérales ne semblent en avoir une vision claire et surtout rassurante.

Tout cela a créé un climat particulièrement toxique au moment même où nous aurions dû pouvoir aborder sereinement la mise en place, enfin, d'une loi spécifique au monde des EMS sur le plan cantonal. A l'inverse, l'amalgame constant entre les mesures d'économie budgétaire et la question du financement des nouveaux investissements (PIMEMS), y compris la perception, comme dans les autres cantons, d'un loyer auprès des résidents, a beaucoup faussé le débat. Heureusement, cela n'a pas empêché nos membres, quant à eux, de bien distinguer en définitive les enjeux ; ils ont très majoritairement pris position, dans un sondage interne représentatif, pour une LEMS dont, malheureusement, il n'a pas été possible d'expliquer assez la finalité au public. Cet échec est très inquiétant, surtout dans son ampleur, mais il nous incombe de répéter inlassablement aux citoyennes et citoyens que la prise en charge des aînés a un coût si l'on veut maintenir la qualité. ■

Luc Recordon
Président de l'Assemblée générale

Editorial

du Président exécutif

Après quelques années de relative stabilité retrouvée, 2004 restera marquée d'une pierre noire comme celle de nouvelles difficultés et perspectives incertaines.

Il y eut d'abord le débat sur la LEMS avec son lot d'appréciations divergentes, de craintes et d'appréhensions multiples. Entre ceux qui l'ont vue comme une catastrophe pour l'autonomie des établissements privés et ceux qui l'ont considérée comme insuffisamment contraignante, il y a un monde d'interprétations plus ou moins fondées qu'il n'a pas été toujours facile de faire coexister.

Et puis, comme si cela ne suffisait pas, il y eut la bombe de juin, soit l'annonce d'une coupe de 30 millions dans nos budgets de fonctionnement annuels. Tout a été dit sur le sujet et je doute qu'il soit possible d'en tirer une conclusion consensuelle. En l'état, c'est encore beaucoup trop frais. Entre ceux qui considèrent que le comité s'est aplati lamentablement devant l'Etat et ceux qui estiment que finalement, moyennant qu'on accepte de remettre en cause la sécurité de l'emploi et/ou tels ou tels acquis salariaux, la coupe aurait été gérable, il y a moult nuances intermédiaires parmi lesquelles le comité tente de se situer le mieux possible.

Cela dit, peu importe ! Je reste convaincu que ces questions, toutes importantes qu'elles soient, restent secondaires en regard de notre mission. Ainsi, j'ai la certitude qu'au-delà de nos différences, des convictions qui nous animent quant à l'avenir de nos institutions et de leur développement, la seule question déterminante reste de savoir pour quoi nous travaillons et dans quel but.

Je pense que c'est autour de cet objectif stratégique fondamental que subsiste le sens premier de notre cohésion associative. Comme toujours et souvent dans le passé,

c'est la recherche de la qualité et le bien-être des résidents de nos maisons, objectifs sur lesquels tous, avec nos nuances, nos visions et nos interprétations, nous ne transigerons jamais, qui préserveront durablement notre unité. Je souhaite que cette vision des choses soit largement partagée afin que, passées les échéances politiques, battus ou pas dans nos combats spécifiques, mais fondamentalement respectueux de l'avis de l'autre, nous sachions garder le plaisir de nous voir, de nous réunir, de bâtir des concepts et projets afin de conserver intact notre statut d'interlocuteur professionnel crédible largement admis.

« C'est la recherche de la qualité et le bien-être des résidents de nos maisons, objectifs sur lesquels nous ne transigerons jamais, qui préserveront durablement notre unité. »

Merci à tous de votre engagement, de votre travail et de votre confiance. L'AVDEMS, au bout du compte, me paraît pouvoir sortir grandie de ces périodes difficiles. Sa capacité à débattre des questions qui la concerne révèle sa maturité associative retrouvée. Son image et sa lisibilité publique est renforcée et toujours plus conforme à ce que nous faisons et représentons effectivement. ■

Pierre Rochat
Président exécutif



Organes de l'Association

Assemblée générale

L'Assemblée générale est composée de tous les membres de l'AVDEMS. Elle s'est réunie quatre fois à Cossonay en 2004 : le 12 mai, le 10 novembre, le 26 novembre et le 23 décembre.

L'assemblée générale est présidée par M^e Luc Recordon, Avocat.

Comité

Composition au 31 décembre 2004



Pierre Rochat
Président exécutif
Fondation Beau-Site, Clarens



Christian Crottaz
Vice-président
Fondation La Clef des Champs, Mont 5/Rolle



Albert Dubois
EMS la Résidence, Les Diablerets



Carol Gay
Fondation EMS Le Marronnier, Lutry



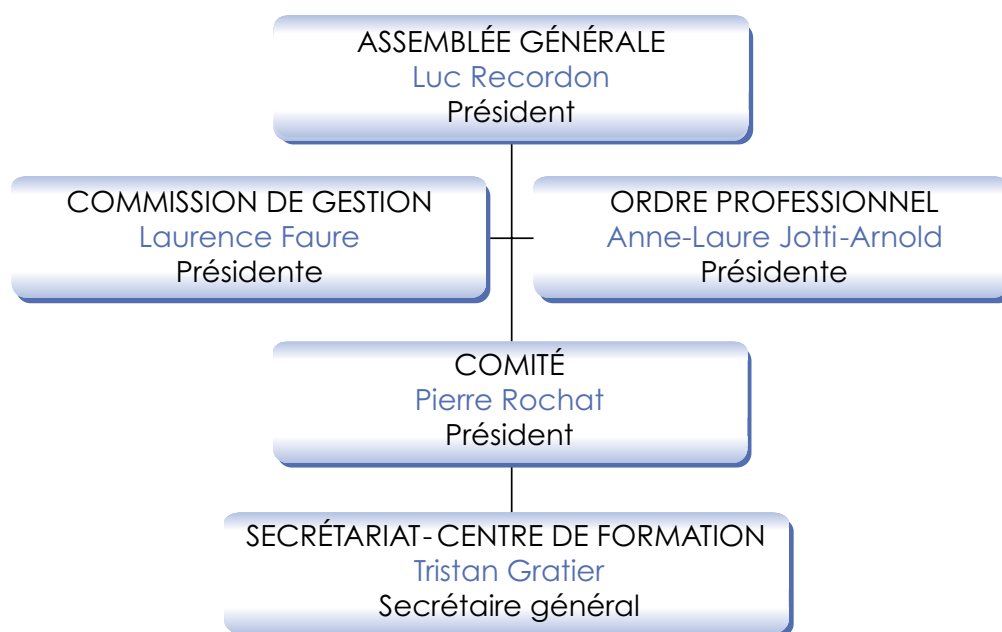
Roger Hartmann
Fondation Claire Magnin, Chexbres



Geneviève Lucchetta
La Maison du Pèlerin, Le Mont Pèlerin



Pierre-Yves Remy
EMS Bois-Gentil, Lausanne



Commission de gestion

Composition au 31 décembre 2004

Laurence Faure, présidente, *EMS Bellevue, Begnins*. Danièle Bonhomme, *EMS la Diligence, Morges*. Carmen Capra, *EMS Champ-Fleuri, Glion*. Philippe Guntert, *Fondation Clémence, Lausanne*. Eric Vurlod, *Maison de retraite de Burier, Clarens*.

Ordre professionnel

L'Ordre professionnel est formé du Bureau de l'Ordre, de la Chambre de l'éthique et de la Chambre des règles professionnelles. La présidence de l'Ordre professionnel est assurée par Me Anne-Laure Jotti-Arnold (voir page 16, Ordre professionnel).

Secrétariat

Composition au 31 décembre 2004

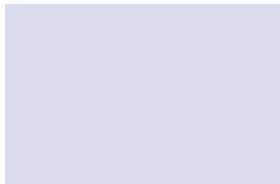
Tristan Gratier, *secrétaire général*. Michèle Bonnet, *secrétaire de l'Ordre professionnel*. Marlyse Caillet, *réceptionniste*. Laurence Lambert, *juriste – ressources humaines*. Elisabeth Laydu, *économiste*. Anne Oppliger, *responsable qualité*. Chantal Savary, *assistante de direction*.

Centre de formation

Composition au 31 décembre 2004

Francesco Parisi, *responsable du centre de formation*. Laurence Perretten, *responsable pédagogique*. Mélanie Pillonel, *secrétaire administrative*. ■

Bilan et objectifs du Secrétaire général



En 2004, le secrétariat général a bien sûr consacré beaucoup d'énergie et de temps aux dossiers politiques d'actualité (coupes budgétaires et Loi sur les EMS). Dans ce contexte, les relations avec les médias et les députés ont été plus soutenues que de coutume, afin de tenter d'amener un discours professionnel dans un sujet très politisé, voire émotionnel.

« En 2004, le secrétariat général a consacré beaucoup d'énergie et de temps aux dossiers politiques d'actualité. »

Pour les mêmes raisons, le travail d'information à destination des membres a aussi été renforcé, par exemple avec l'organisation de deux assemblées générales extraordinaires, de deux séances techniques sur la LEMS ou encore avec l'intensification des relations avec les comités et conseils des EMS.

Dans cette période marquée par l'instabilité, l'activité de l'AVDEMS a aussi consisté à limiter au maximum les autres changements déstabilisants qui auraient pu intervenir simultanément. Lutter contre les tarifs à la baisse, empêcher une modification malvenue de l'outil SOHO, refuser un passage inutile à douze classes PLAISIR, repousser l'utilisation extrémiste de la comptabilité analytique pour fixer les forfaits de soins ou encore introduire progressivement les nouvelles normes pour fixer les dotations de soins ont été quelques-uns des autres combats menés en 2004.

De manière générale, le secrétariat a continué de fournir un important travail de représentation, de négociation, d'appui et de réflexion. On peut constater à cet égard que ses prestations ont été largement utilisées par les membres et que la demande continue d'ailleurs de croître. L'effectif du secrétariat est cependant resté stable au cours

de l'année 2004, malgré la conduite de nombreux autres chantiers d'importance (démarche qualité du secrétariat, négociations d'une CCT unique pour le monde de la santé, Guide de l'employeur, formation des tuteurs et curateurs, refonte du site Internet, simplification et automatisation des statistiques cantonales et fédérales, etc.).

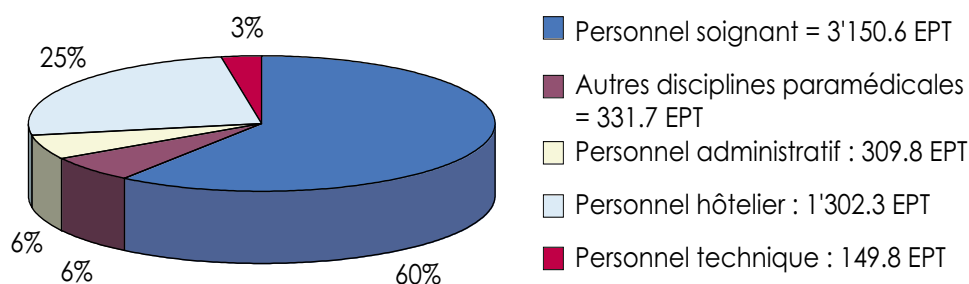
Outre le suivi des dossiers précités, les objectifs du secrétariat général pour l'année 2005 sont de continuer spécialement à œuvrer pour obtenir un financement adéquat des EMS qui leur permette décentement de faire face à des contraintes technocratiques toujours plus présentes, de remettre l'ouvrage sur le métier suite au refus de la LEMS, d'entamer une réflexion sur les besoins en formation pour s'adapter à l'évolution du monde du travail, ainsi que d'adapter le « Micro-guide » édité par l'association au début des années nonante, pour disposer d'un document didactique à jour qui rappelle le rôle et les responsabilités importantes des membres de comités d'EMS.

Enfin, deux projets sont à l'étude afin de développer des alliances au niveau cantonal et fédéral compte tenu des échéances qui ne manqueront pas de survenir. Le premier concerne la création d'une entité appelée «Chambre vaudoise de la santé» qui pourrait déboucher sur un rapprochement entre les associations faitières de la santé, dans le but de simplifier et améliorer la rapidité d'actions conjointes. Le second a trait à un développement de la collaboration avec l'association faitière suisse CURAVIVA, mais d'une manière permettant une certaine marge de manœuvre, en respect de nos spécificités romandes. ■

Tristan Gratier
Secrétaire général

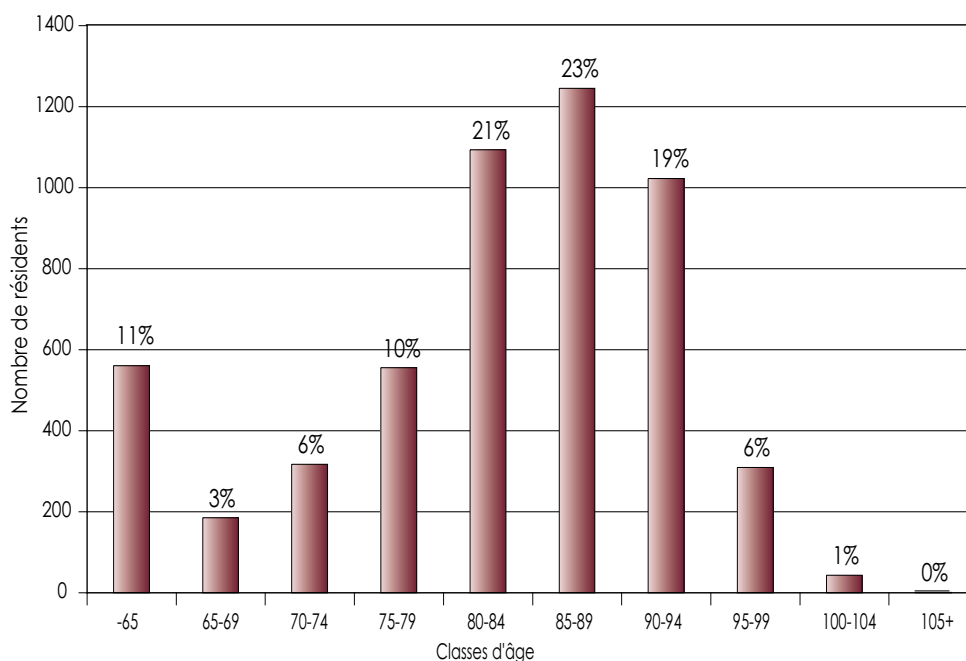
Chiffres-clés/statistiques

Effectif total du personnel au 31.12.2003
(en équivalent plein temps): 5244,3 EPT (Source SASH)



L'effectif total du personnel a augmenté de 116.1 EPT en 2003. La répartition des EPT par secteur reste identique à 2002.

Répartition des 5'334 résidents par classes d'âge
(Source ISE - situation mai 2004)



Les résidents de moins de 65 ans et de 80 à 84 ans sont en hausse de 1 %, les 65-69 et les 85-89 ans diminuent de 1 %. La répartition des autres classes d'âge reste identique à celle de 2003. Une personne avait plus de 105 ans en 2004.

Activités 2004 de l'AVDEMS

Dossiers économiques

Convention socio-hôtelière et report-soins



Elisabeth Laydu,
Economiste

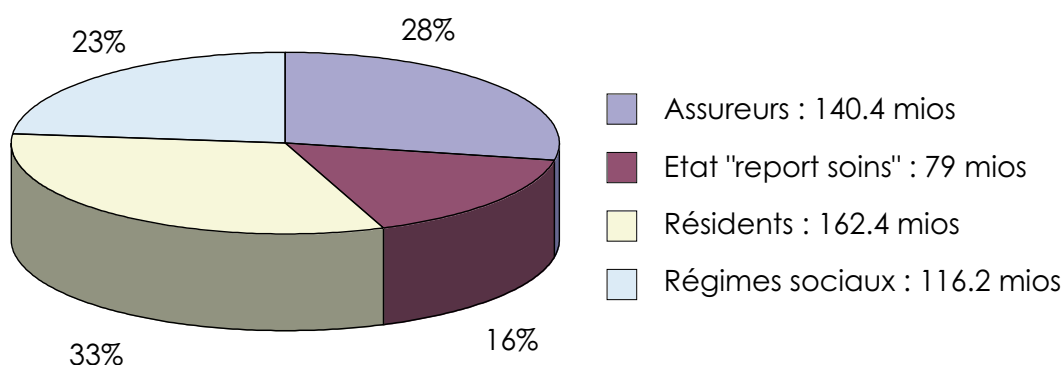
Les efforts entrepris pour revaloriser les conditions salariales et de travail du personnel des EMS ont été sérieusement remis en question par les mesures d'assainissement de l'Etat lors de l'annonce en juillet 2004 des coupes au budget 2005 de 20 millions pour les tarifs socio-hôtelières et de 10 millions pour le report-soins.

Tout au long du deuxième semestre 2004, de nombreuses discussions et négociations ont eu lieu pour tenter d'amoindrir l'impact de cette décision. En fin d'année, quelque 84% des EMS de l'AVDEMS se sont opposés aux tarifs 2005 qui leur avaient été indiqués par l'Etat. Le SASH (Service des assurances

sociales et de l'hébergement) en a validé la majeure partie, puisque les oppositions ont été considérées comme fondées pour 77% des membres de l'AVDEMS, ce qui représente environ 11 millions de coupes budgétaires en moins sur l'année 2005. Il appartiendra donc au Grand Conseil de valider chacune de ces oppositions et de voter les crédits supplémentaires nécessaires.

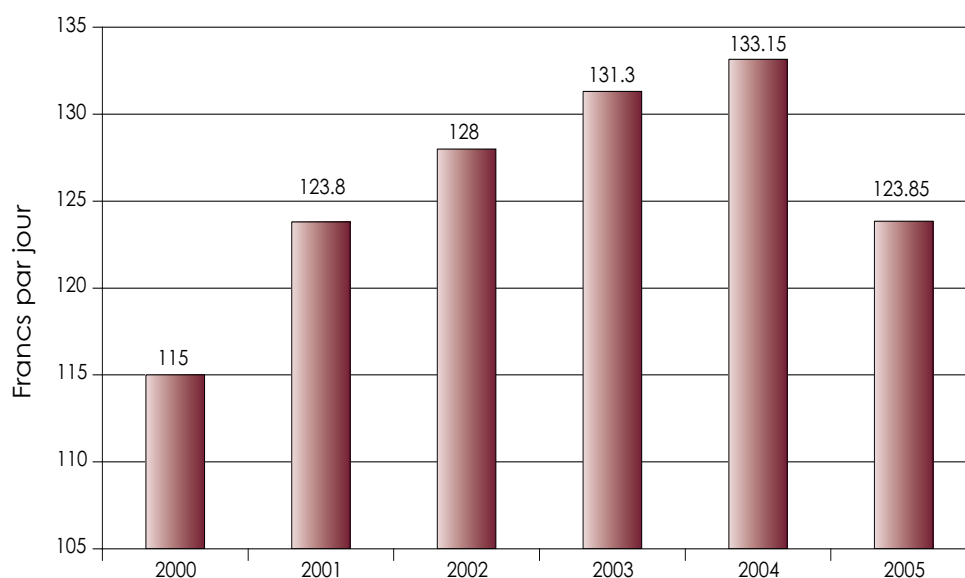
Compte tenu de cette évolution, les économies que devront réaliser les EMS vaudois en 2005 représenteront en fin de compte au minimum 18 millions, somme qui devrait être dégagée grâce à de très importants efforts de réorganisation interne, mais sans licenciement massif.

*Enveloppe financière globale pour les EMS vaudois en 2004 :
Fr. 498 mios (source : SASH)*



L'enveloppe 2004 a augmenté de 14.6 millions. La part des assureurs maladie augmente de 1% et celle des résidents diminue de 1%.

Evolution des tarifs socio-hôteliers journaliers moyens sur 6 ans



Malgré cette sérieuse diminution de ressources, les membres de l'AVDEMS, lors d'une AG extraordinaire tenue le 23 décembre 2004, se sont finalement prononcés pour le maintien des statuts du personnel, à l'exception du congé maternité, ramené à 14 semaines dès le 1^{er} juillet 2005.

Convention soins

Au niveau national, le Conseil fédéral a présenté en début d'année un plan de réformes de la LAMal qui proposait notamment de reconduire les tarifs cadre jusqu'à l'entrée en vigueur d'une révision de la loi.

Le Conseil fédéral a ensuite approuvé en mai le premier paquet législatif portant sur la révision de la LAMal. Le message « Stratégie et points urgents » comprenait des

propositions dont le gel des tarifs des soins (EMS et Spitex) après avoir relevé les deux niveaux supérieurs des tarifs cadre. Puis, au mois de juin, le Conseil fédéral lançait la procédure de consultation sur la nouvelle réglementation du financement des soins, avec deux modèles visant à stabiliser les prestations de soins de l'assurance-maladie au niveau 2004.

Par conséquent, compte tenu du gel des tarifs au niveau fédéral, la convention soins vaudoise a été reconduite aux mêmes conditions pour 2005 qu'en 2004, sans qu'aucun des partenaires vaudois ne l'ait dénoncée. En 2004, elle avait été augmentée de 3,49%. ■

Activités 2004 de l'AVDEMS

Ressources humaines

Présentation simple et ludique du Statut du personnel

A la demande et en collaboration avec quelques directeurs d'établissements, une présentation ludique et simplifiée du Statut du personnel a été élaborée en 2004. Cette présentation sera disponible sur support informatique dans le courant de l'année 2005. Les nouveaux collaborateurs pourront ainsi obtenir de leur direction des explications simples et claires sur l'essentiel de leurs droits et de leurs obligations au travers de ce support accessible et très didactique.

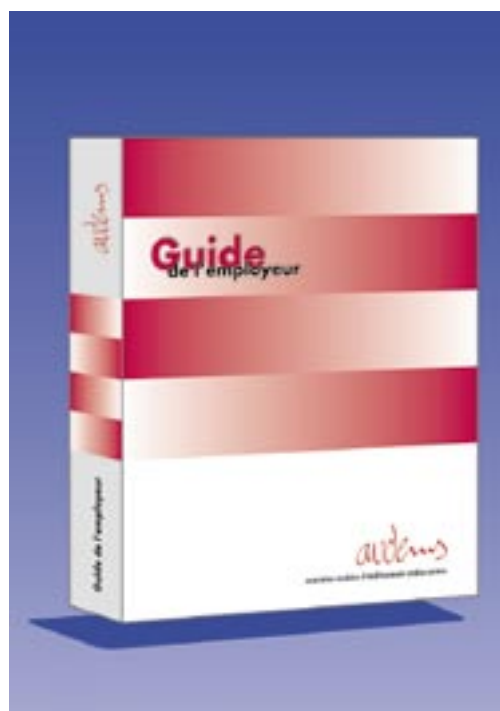
Mise à jour du Guide de l'employeur

La nouvelle version du Guide de l'employeur est disponible depuis juillet 2004. Sa refonte fait suite à l'adoption en 2003 du nouveau Statut du personnel ainsi que des nouvelles grilles de classification de fonction de l'AVDEMS. Il constitue un document pratique spécifique à la mission des EMS. Elaboré sur la base d'un rappel de règles juridiques et légales, de recommandations de l'association, ainsi que de conseils et astuces pratiques, il donnera lieu à des mises à jour périodiques.

Durant l'année 2004, environ un millier de demandes des membres liées aux ressources humaines ont été traitées. Questions et réponses sont systématiquement répertoriées et seront pour la plupart intégrées dans la mise à jour des fiches du Guide de l'employeur.

Convention collective de travail pour le secteur parapublic de la santé

L'élaboration d'une CCT unique pour l'ensemble du secteur parapublic vaudois de la santé, à savoir les hôpitaux régionaux, les centres médico-sociaux et les établissements médico-sociaux, s'est poursuivie en 2004. Plusieurs chapitres de la future convention ont déjà fait l'objet d'un premier



consensus entre les parties, indépendamment des débats liés à la Loi sur les EMS, qui prévoyait l'obligation d'une CCT pour les établissements reconnus d'intérêt public.

Promotion des professions de la santé

Le Conseil d'Etat a adopté au printemps 2004 un programme de promotion des professions de la santé, en vue de lutter contre la pénurie en personnel soignant. Dans ce cadre, l'AVDEMS est active au sein du groupe de pilotage d'un projet expérimental visant à réinsérer dans un milieu de soins gériatriques les infirmières et les infirmiers diplômés qui ont quitté la profession. Le projet a été lancé le 1^{er} septembre 2004 et durera jusqu'à fin 2005. Il est géré par la Fondation Leenaards et le Service de la Santé publique, en collaboration avec l'AVDEMS. ■



Laurence Lambert,
Juriste et en charge des
questions «ressources
humaines»

Droit

Programme SAMI

Profitant de la mise à jour de la statistique fédérale sur les établissements non hospitaliers par l'Office fédéral de la statistique, un groupe de travail a été formé dans le cadre du programme de soutien à l'acquisition et à la modernisation informatique (SAMI). Ce groupe est constitué des membres du SASH (Service des assurances sociales et de l'hébergement), du SCRIS (Service cantonal de recherche et d'information statistiques), de fournisseurs informatiques, d'un EMS de l'AVDEMS et des associations faitières. Les objectifs visent à permettre la collecte des informations en continu, évitant ainsi une double saisie informatique ou manuelle. En 2004, les premiers tests ont pu être effectués et le mandat de développement de logiciel a pu être donné aux fournisseurs informatiques. La mise en place de ces modules est prévue pour 2005, permettant ainsi aux EMS d'être prêts pour la nouvelle mouture de la statistique fédérale au 1^{er} janvier 2006.

L'informatisation de l'enquête sur les salaires et de la statistique sur la valeur ajoutée ne pourra toutefois être envisagée que dans un second temps, essentiellement pour des raisons de protection des données qui compliquent l'harmonisation et la communication des informations entre les différents services cantonaux et fédéraux.

Contentieux et débiteurs douteux liés aux factures de pension impayées

En partenariat avec Pro Senectute Vaud et le SASH, l'AVDEMS a mis sur pied en 2004 une formation de tuteurs et curateurs bénévoles intervenants auprès des personnes âgées. Il s'agit notamment par cette action de renforcer le nombre et les compétences des représentants légaux de personnes âgées vivant à domicile ou en EMS. Pour l'AVDEMS, l'intérêt de cette démarche est à terme de limiter les contentieux, dus à une gestion défaillante des affaires administratives et financières des résidents par les représentants légaux.

Grâce à la participation financière de la Fondation Leenaards et de la Loterie Romande, ainsi qu'à la collaboration du Centre de formation de l'AVDEMS (CFA), quatre modules de formation de 3 jours et demi ont pu être définis et présentés lors d'une séance d'information qui s'est déroulée au mois de septembre 2004. Plus de 200 personnes se sont pré-inscrites, alors que nous espérions recruter 60 bénévoles. La première session a débuté au mois de novembre.

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2005, le versement direct des rentes AVS-AI et des prestations complémentaires aux établissements médico-sociaux sera enfin possible. Lors de l'enquête relative à la problématique des découverts de pension effectuée en 2003, nous avons pu en effet constater que les rentes ou rétroactifs de rentes étaient très souvent utilisés à d'autres fins que le paiement des frais de pension, causant des pertes importantes pour les établissements. La nouvelle procédure a été acceptée en 2004 par la Caisse cantonale de compensation de Clarens et le SASH. Ce projet de réforme a été élaboré en partenariat avec le groupe de travail «Découverts de pension» de la Commission d'hébergement médico-social (CHMS) dans lequel le secrétariat représente les membres de l'AVDEMS.

Organisation de soins à domicile

Entamée en 2003, la révision du règlement OSAD (Organisation de soins à domicile), qui devait notamment permettre de simplifier l'exploitation d'une organisation de soins à domicile a dû être suspendue en 2004 en raison du projet de Loi sur les EMS et de la modification de la LAPRHEMS en cours. ■

Activités 2004 de l'AVDEMS

Qualité

Bilan des certificats de qualité pour les membres de l'AVDEMS

Quelque 66% des EMS membres de l'AVDEMS sont désormais certifiés. Les précurseurs qui ont initié le mouvement ont déjà sauté dans le train du renouvellement de leur certificat. Parmi les 34% restant, plusieurs devraient obtenir leur certification en 2005.

En outre, le processus de certification des activités du secrétariat de l'AVDEMS a continué d'avancer durant l'année 2004. La certification ISO 9001:2000 est prévue pour août 2005.

Procédure simplifiée d'inspection des EMS et CertEMS

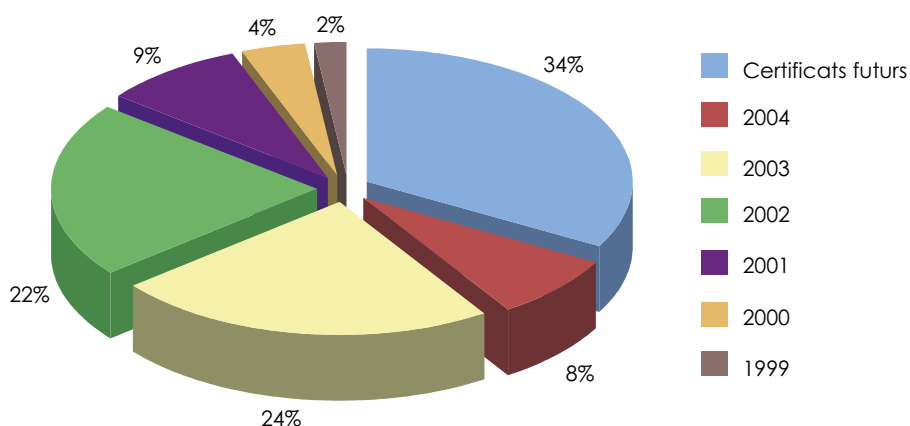
La directive pour une procédure simplifiée d'inspection des EMS a été diffusée en 2004. Elle devrait permettre un allègement des visites de la CIVEMS (Commission Inter-services des Visites en EMS) pour les EMS certifiés qualité. L'impact véritable de cette directive est toutefois fortement lié au projet CertEMS (certification spécifique aux EMS). Or les travaux CertEMS se sont poursuivis en 2004, mais malheureusement en grande partie sans l'AVDEMS, malgré notre demande.

Chargée de ces travaux, la CRASS (Conférence romande des affaires sanitaires et sociales) a établi un projet de règlement qui doit s'appliquer aux organismes de certification. Mais certains points doivent encore être clarifiés, notamment celui de l'accès aux dossiers des résidents, par les auditeurs. Comme dans le cadre des visites CIVEMS et des évaluations PLAISIR, cet accès se fait, pour le moment, sous l'angle de l'illégalité.

Législation relative à l'activité médico-sociale

A disposition des membres de l'AVDEMS, la liste des lois auxquelles est soumise l'activité médico-sociale a fait l'objet d'une mise à jour en 2004, notamment complétée par un accès direct aux articles de loi du niveau fédéral. Pour l'année 2005, l'amélioration sera entreprise au niveau des textes législatifs cantonaux, étant donné que le site de consultation de cette législation a été rénové durant l'année 2004.

66% des EMS certifiés au 31 décembre 2004



Enquête de satisfaction

Treize EMS, totalisant 436 lits, ont participé à l'enquête de satisfaction conduite par l'IUMSP (Institut universitaire de médecine sociale et préventive) qui s'est achevée en juin 2004. De manière générale, les résultats n'ont que peu apporté d'informations réellement utilisables. L'IUMSP a mis en évidence les limites scientifiques d'une telle enquête auprès des résidents, non seulement en psychogériatrie, mais également en gériatrie et psychiatrie, en raison d'éléments (loyauté des résidents vis-à-vis du personnel, relations affectives entre résidents et collaborateurs) qui biaisent fortement les résultats. Cependant, la validité des résultats s'est montrée supérieure auprès des proches des résidents.

La comparaison entre établissements, qui représente un grand intérêt pour les services publics et les caisses maladie, s'est par ailleurs révélée difficile à effectuer. La petite taille des établissements et les différences de mission ne donnent que peu de sens à du « benchmarking » dans le cadre médico-social vaudois.

Dès lors, il convient de nuancer l'apport de tels exercices, malgré la pression mise par les organismes de certification. Il semble à l'avenir plus prudent de centrer les enquêtes auprès des proches et des collaborateurs, tout en récoltant les avis des résidents de manière systématique et continue. Etre attentif aux attentes, aux critiques positives ou négatives exprimées par tout résident, doit bien sûr rester un souci constant par tout collaborateur d'EMS.

Santé et sécurité au travail

Initialement traité sous l'angle de la sécurité au travail (exigences de la directive MSST), le dossier a été repris et étoffé, en collaboration avec la juriste de l'AVDEMS, par des aspects relatifs à la santé au travail. En effet, un certain nombre d'exigences des Lois sur le

Travail (LTr) et sur l'assurance accident (LAA) et des règlements et ordonnances qui les précisent, sont redondantes. Le but est de clarifier ces exigences légales pour indiquer aux directions d'EMS comment y répondre au mieux.

Rapports CIVEMS

Le soutien d'EMS en désaccord avec la CIVEMS ainsi que l'interpellation de la CIVEMS pour qu'elle précise ses attentes et pour qu'elle tienne compte des diminutions budgétaires sont les interventions les plus fréquentes en 2004.

Par ailleurs, chaque rapport CIVEMS qui nous parvient est étudié. Ce travail permet non seulement de suivre les recommandations faites par la CIVEMS auprès de chaque EMS, mais aussi de vérifier que les exigences sont uniformes pour l'ensemble de nos membres. L'équité de traitement nous paraît être un droit sur lequel nos membres doivent pouvoir compter.

Soins palliatifs

La participation au programme cantonal de soins palliatifs se poursuit. La grande avancée dans ce domaine est la création, dans les 4 réseaux, d'une équipe mobile en soins palliatifs intervenant dans tout lieu de soins et à domicile. Après une récolte de données effectuée dans des EMS et CMS ayant donné leur accord, l'IUMSP les a analysées et a édité un rapport fournissant un certain nombre de recommandations. La diffusion de ces recommandations auprès des EMS sera décidée avec leur collaboration, toujours sous la responsabilité du Comité de pilotage cantonal de développement des soins palliatifs. ■



Anne Oppliger,
Responsable qualité

Activités 2004 de l'AVDEMS

Ordre professionnel



Anne-Laure Jotti-Arnold,
Présidente de
l'Ordre professionnel

Pour clore l'activité de l'année précédente, l'Ordre professionnel de l'Avdems a diffusé au cours de l'année 2004 un recueil des « Jurisprudences 2003 » afin de communiquer les principales positions de l'Ordre professionnel en lien avec les requêtes qui lui ont été adressées.

En 2004, l'Ordre professionnel de l'AVDEMS a reçu 18 requêtes formelles, dont 12 ont été traitées par le Bureau et 6 déléguées à la Chambre de l'éthique ou à la Chambre des règles professionnelles. Les autres interpellations ont pu être orientées par téléphone et n'ont pas fait l'objet de requête écrite.

Les deux Chambres de l'Ordre professionnel ont entamé une réflexion commune autour de la notion du « lieu de vie en EMS ».

Afin de faciliter la coordination des projets de l'Ordre professionnel, il a été convenu d'agencer deux séances annuelles « Comité-Ordre professionnel ». Cette dynamique se poursuivra au cours des années à venir.

Chambre des règles professionnelles

La Chambre des règles professionnelles a organisé en juin 2004 un symposium sur le thème « Le résident en EMS, personnes qui gravitent autour et aspects choisis de ses droits ». Cette Chambre a également supervisé et mis à disposition sur le site de l'AVDEMS la synthèse de cette journée. Certains des sujets abordés ont été repris afin de faire l'objet d'une réflexion plus approfondie qui sera diffusée en 2005, sous forme de recommandations.

La Chambre des règles professionnelles a par ailleurs entretenu des contacts avec la « Commission technique PLAISIR » afin d'émettre un avis sur les Directives 21 et 25 rendues par ladite Commission. Des recommandations pratiques pour les résidents et les institutions en lien avec les « visites PLAISIR » ont par la suite été diffusées par la Chambre des règles professionnelles.

Enfin cette Chambre a traité 3 requêtes adressées à l'Ordre professionnel.



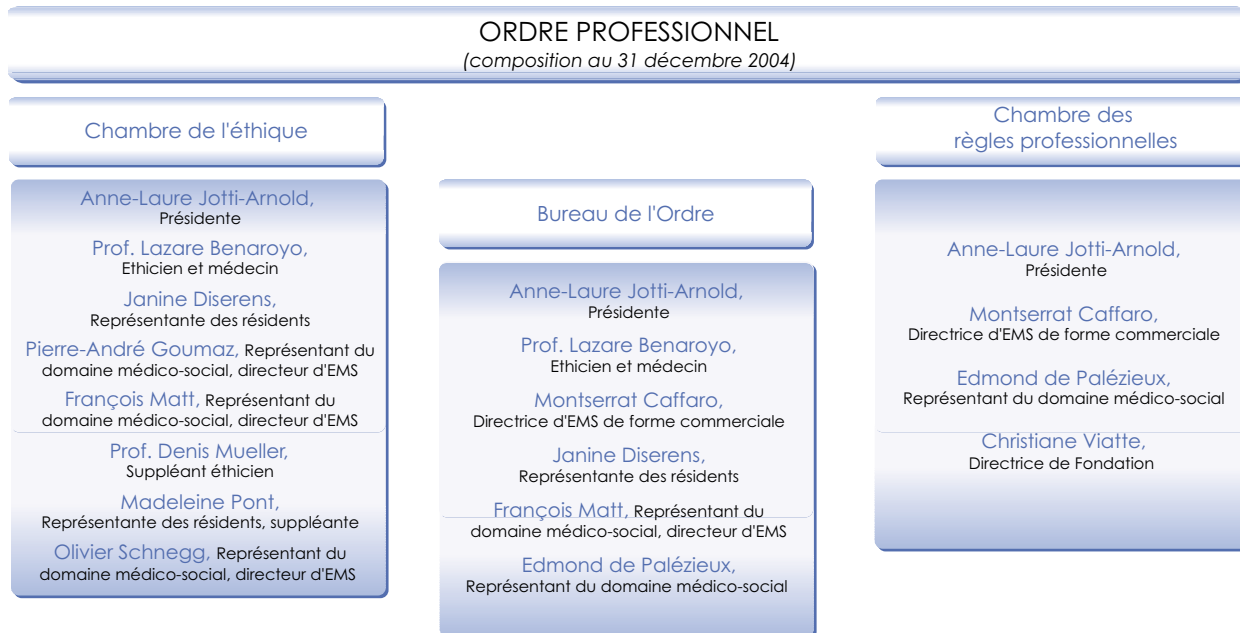
Chambre de l'éthique

Suite à un important travail de réflexion sur le sujet sensible de l'assistance au suicide en EMS effectué en 2002 et 2003 par la Chambre de l'éthique, cette Chambre a poursuivi ses contacts avec des représentants du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et émis de nouvelles recommandations. Ces dernières ont reçu l'aval du Conseil de Santé vaudois en septembre 2004.

La Chambre de l'éthique a également abordé la question de la prise en charge de résidents porteurs de maladies transmissibles, réflexion qui se poursuivra en 2005.

Enfin, cette Chambre a traité 3 requêtes adressées à l'Ordre professionnel. ■

Anne-Laure Jotti-Arnold,
Présidente



Activités 2004 de l'AVDEMS

Unités d'accueil temporaire (UAT)



Le succès de ce programme se confirme d'année en année par une augmentation constante des places UAT reconnues. Celles-ci sont passées de 401 en 2003 à 411 en 2004.

Cette structure de prise en charge pour personnes âgées dépendantes et pour handicapés vivant à domicile, favorise le maintien à domicile. Elle permet d'éviter l'isolement des personnes âgées et dépendantes en maintenant ou développant des relations sociales. Elle prépare également à l'entrée en EMS.

Les subventions UAT cumulées (cantonale et AVS) étaient de 61,60 francs en 2004. La convention du 12 janvier 2001 pour le remboursement de prestations fournies en UAT a été reconduite sans modification pour 2004.

Le projet sur les modalités d'exploitation d'une UAT élaboré par le groupe de travail UAT de l'AVDEMS a été envoyé à l'Etat en mai 2004. L'Etat n'a pas souhaité donner une suite immédiate à ce projet et a préféré l'intégrer dans une réflexion qui portera sur toutes les dimensions de la prise en charge médico-sociale.

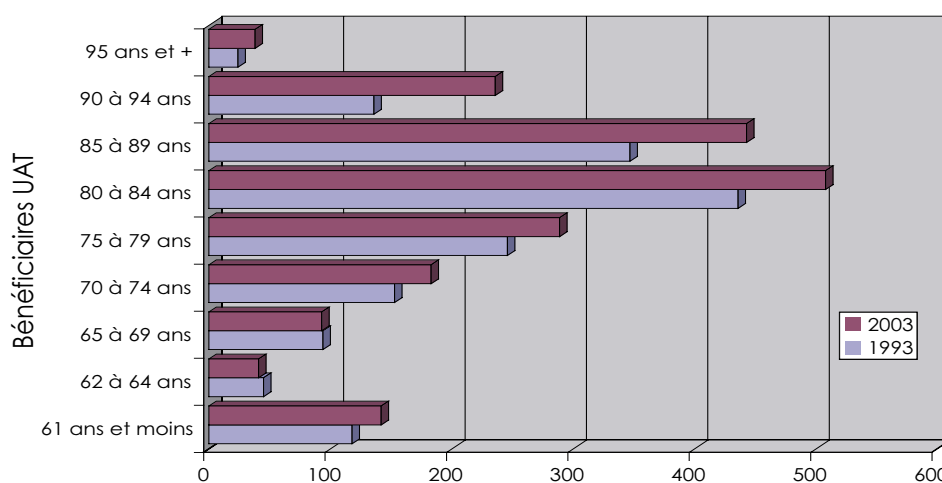
Le groupe de travail « UAT psychogériatrie » a terminé ses travaux en 2004. L'objectif de ce GT était le contrôle du temps effectif

des soins en psychogériatrie, selon les profils et les soins des troubles cognitifs et psychiatriques décrits dans la grille des soins de base des maladies psychogériatriques.

Les résultats ont validé les temps et fréquences des soins de bases psychogériatriques de la grille des soins de base. Le GT « UAT psychogériatrie » a cependant émis quelques réserves sur le temps attribué aux troubles cognitifs sévères actifs qui pourrait ne pas être suffisant à moyen terme. En effet, les UAT accueilleront de plus en plus souvent des personnes présentant ce type de profil et le temps prévu dans la grille de soins de base pourrait évoluer à la hausse.

Conformément à la requête de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le montant de la subvention AVS perçu par chaque EMS vaudois, par le truchement de l'AVDEMS, doit être publié dans ce rapport annuel. La liste des établissements et des sommes transférées figure en conséquence ci-après, ainsi que le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice. ■

Bénéficiaires par classe d'âges en 1993 et 2003



Les plus grandes augmentations concernent les plus de 90 ans, la classe de 90 à 94 ans augmente de 74% et les 95 ans et plus de 58%.

Bilan des UAT au 31 décembre 2003

| | 31.12.2003 CHF | 31.12.2002 CHF |
|------------------------|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| BCV compte courant | 9'146.30 | 14'309.25 |
| BCV compte cash | 2'059.90 | 2'057.70 |
| AFC, impôt anticipé | 208.91 | 122.01 |
| Actifs transitoires | 1'956'955.90 | 3'068'120.00 |
| TOTAL ACTIF | 1'968'371.01 | 3'084'608.96 |
| PASSIF | | |
| Passifs transitoires | 1'948'755.90 | 3'065'520.00 |
| Capital | 19'088.96 | 18'820.53 |
| Résultat de l'exercice | 526.15 | 268.43 |
| TOTAL PASSIF | 1'968'371.01 | 3'084'608.96 |

Résultats des UAT

| | 2003 CHF | 2002 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| PRODUITS | | |
| Subsides | 5'986'844.25 | 5'865'352.90 |
| Intérêts bancaires | 596.94 | 348.54 |
| Subvention AVS | - | 1'833'333.00 |
| TOTAL DES PRODUITS | 5'987'441.19 | 7'699'034.44 |
| CHARGES | | |
| Frais Bancaires | 70.79 | 80.21 |
| Prestations de tiers, mandats | 18'595.40 | 19'867.80 |
| | 18'666.19 | 19'948.01 |
| Versement aux EMS - Subvention AVS | 1'492'062.20 | 1'461'371.25 |
| Versement aux EMS - Subvention cantonale | 4'476'186.65 | 4'384'113.75 |
| | 5'968'248.85 | 5'845'485.00 |
| Subvention AVS à CEESV | - | 1'833'333.00 |
| | 5'968'248.85 | 7'678'818.00 |
| TOTAL DES CHARGES | 5'986'915.04 | 7'698'766.01 |
| BÉNÉFICE DE L'EXERCICE | 526.15 | 268.43 |

Les chiffres 2004 n'étaient pas encore disponibles lors de l'impression de ce rapport annuel.

Subventions AVS perçues par les UAT

| Etablissements | 2003 | 2002 |
|---|--------------|--------------|
| Baud (Fondation) | 110'285.91 | 115'755.00 |
| Baumettes (Fondation) | 44'822.00 | 26'730.00 |
| Beau-Séjour (Fondation) | 49'496.08 | 48'030.00 |
| Beau-Site (Fondation) | 50'889.09 | 48'131.25 |
| Bellevue (EMS) | 7'460.10 | 10'230.00 |
| Boissonnet (Fondation) | 25'864.75 | 26'148.75 |
| Bugnon (Fondation) | 18'569.66 | 20'895.00 |
| Cerisiers (EMS les) | 24'130.20 | 17'508.75 |
| Châteaux (Fondation les) | 2'716.95 | 2'103.75 |
| CHYC - Yverdon | 43'329.21 | 43'627.50 |
| Claire Magnin (Fondation) (Etoile du Matin) | 7'816.99 | 8'801.25 |
| Claire Magnin (Fondation) Richemont-Feydey | 2'954.88 | 1'316.25 |
| Clairière (EMS) | 24'080.31 | 23'471.25 |
| Clé des Champs - Aigle (EMS) | 14'413.65 | 13'008.75 |
| Clef des Champs (EMS) | 6'381.76 | 4'488.75 |
| Clémence (Fondation) | 13'266.24 | 42'900.00 |
| Colline (Fondation la) | 15'818.18 | 11'118.75 |
| Contesse (Fondation) | 10'568.48 | 6'011.25 |
| Cottier-Boys (EMS) | 2'348.55 | 4'035.00 |
| CSSC - Ste-Croix | 29'610.15 | 29'808.75 |
| Diligence (EMS) | 39'200.06 | 38'325.00 |
| EHC - EMS Les Pâquis | 15'952.49 | 17'006.25 |
| EHC - EMS Nelty de Beausobre | 15'538.04 | 18'198.75 |
| EHC - Hôpital de la Côte | 19'498.34 | 18'371.25 |
| Faverge (EMS) | 40'666.00 | 39'952.50 |
| Home Salem (EMS) | 65'609.74 | 59'088.75 |
| Hôpital d'Aubonne | 30'853.50 | 27'918.75 |
| Hôpital de Lavaux | 28'773.58 | 28'882.50 |
| Hôpital du Pays d'Enhaut | 21'286.61 | 25'781.25 |
| Hôpital Riviera (Site de Mottex) | 13'247.05 | 15'472.50 |
| Jardins de la Plaine | 35'212.90 | 34'683.75 |
| Jura (EMS) | 8'899.16 | 11'756.25 |
| Lusiades (EMS les) | 379.91 | 731.25 |
| Marc-Aurèle (EMS) | 13'834.19 | 14'482.50 |
| Marronnier (EMS) | 2'824.40 | 3'060.00 |
| Midi - Bourgogne (Fondation du) | 45'585.66 | 40'263.75 |
| Midi (Fondation du) | 24'655.94 | 25'222.50 |
| Mont-Calme (Fondation) | 25'028.18 | 24'195.00 |
| Mont-Calme (Fondation) | 17'395.39 | 33'052.50 |
| Mont-Calme (Fondation) | 39'768.01 | 27'303.75 |
| Mont-Riant (Fondation) Douvaz | 7'133.91 | 5'508.75 |
| Mont-Riant (Fondation) Kanumera | 33'835.24 | 30'555.00 |
| Mont-Riant (Fondation) Méridienne | 6'838.43 | 5'430.00 |
| Naz (EMS la) | 32'726.20 | 39'660.00 |
| Oasis (EMS) | 253.28 | 2'688.75 |
| Orme (Fondation de l') | 29'287.80 | 29'970.00 |
| Paix du Soir (EMS) | 15'921.79 | 21'881.25 |
| Phare Elim (EMS) | 33'961.88 | 34'320.00 |
| Plein-Soleil (Fondation) | 28'558.68 | 27'045.00 |
| Pré-Pariset (Fondation) | 21'758.63 | 23'051.25 |
| Prérisa (EMS) | 6'619.69 | 6'345.00 |
| Primeroche (Fondation) | 42'438.91 | 27'142.50 |
| Quatre Marronniers (EMS) | 13'231.70 | 10'961.25 |
| ResHO Hôpital de La Vallée | 14'670.76 | 17'058.75 |
| ResHO Hôpital de St Loup | 35'727.13 | 36'003.75 |
| Résidence - Aigle (EMS) | 36'398.69 | 51'401.25 |
| Résidence Grande-Fontaine (EMS) | 30'032.28 | 13'365.00 |
| Résidence Parc de Valency (EMS) | 23'028.84 | 15'671.25 |
| Valamour (EMS) | 24'126.36 | 19'140.00 |
| Veillée (EMS) | 805.88 | 191.25 |
| Venoge - Penthalez (Fondation) | 45'673.90 | 36'112.50 |
| VERSEMENT AUX EMS - SUBVENTION AVS | 1'492'062.20 | 1'461'371.25 |

Les chiffres 2004 n'étaient pas encore disponibles lors de l'impression de ce rapport annuel.

Activités 2004 de l'AVDEMS

Communication

En 2004, la communication institutionnelle de l'AVDEMS a été marquée par la refonte du rapport annuel et les travaux préparatoires au remaniement du site Internet, dont la nouvelle version a été mise en ligne au début de l'année 2005. Celui-ci devrait notamment permettre de mieux répondre à la demande des établissements, du personnel et du public en mettant à disposition de nombreuses informations et documents supplémentaires. Parmi les nouveautés, il convient de citer la création d'une rubrique interactive « Offres d'emploi en EMS » et la mise à disposition de la totalité de l'offre du Centre de formation avec également la possibilité de s'inscrire en ligne. Par ailleurs, le nouveau site permet d'accéder à une large palette d'informations liée à l'hébergement médico-social et représente un moyen pratique de se tenir au courant de l'actualité et de l'évolution du secteur.

Sur le plan graphique, l'évolution du rapport annuel et du site Internet s'inscrit dans la ligne de celle du journal « éclairâges », qui avait bénéficié d'une cure de jouvence en 2003.

Parmi les autres tâches liées à la communication, le secrétariat général de l'AVDEMS a aussi géré au cours de l'année les relations avec la presse en répondant notamment à de nombreuses questions de journalistes sur des sujets liés à l'actualité médico-sociale vaudoise.

En 2004, l'AVDEMS disposait des supports d'information suivants à destination de ses membres, des partenaires ou du grand public :

Le Répertoire des EMS – contient la liste des EMS membres de l'AVDEMS, avec tous les renseignements utiles (photo, secteur d'activités, prestations, nombre de lits, animations, accès, commodités, heures de visite, coordonnées). Disponible gratuitement en version papier ou sur Internet, il s'adresse à tous ceux qui cherchent un établissement pour eux-mêmes ou un proche parent.



Le journal « éclairâges » paraît deux fois par an et est distribué à près de 2000 exemplaires aux députés, aux communes, à l'administration, à la presse, aux partenaires du monde médico-social ainsi que bien sûr aux établissements membres de l'AVDEMS. Il a principalement pour but de mieux faire connaître les grands enjeux des EMS vaudois et d'informer de manière générale sur la vie de l'AVDEMS.

Le site Internet www.avdems.ch présente de manière succincte l'AVDEMS et permet de suivre l'actualité liée aux EMS vaudois. Il offre aussi une consultation simple du répertoire des EMS vaudois, avec recherche par critères. Il dispose également d'un Intranet réservé aux membres.

Infos membres est le périodique interne de l'AVDEMS. Il fournit des informations utiles sur la vie de l'association et de ses membres, rappelle les possibilités de formation ou tient au courant les membres de l'évolution des différents dossiers. ■

Groupes de travail et délégations de l'AVDEMS, actifs en 2004

Plus de 40 personnes ont été actives en 2004 dans les groupes de travail nommés par le comité ou dans des délégations oeuvrant au nom de l'AVDEMS. ■

Délégation à la commission spécialisée pour le reclassement des fonctions sanitaires

La délégation a pour mandat de formuler des propositions pour l'évaluation et le classement des fonctions sanitaires, en particulier pour la réévaluation d'une fonction existante ou la création d'une nouvelle fonction. La délégation de l'AVDEMS a également pour but de sensibiliser la commission à la problématique EMS. Elle fournit un rapport au comité lors de chaque nouveau mandat de la commission.

Composition : Véronique Gafner (Fondation de l'Orme); Anne-Marie Pache (Fondation Château des Novalles).

Groupe de travail « Architecture psychiatrique »

Constitué suite à la publication des DAEMS (Directives et recommandations architecturales des établissements médico-sociaux vaudois), ce groupe cherche notamment à valoriser l'aspect conceptuel, plus que technique des normes spécifiques à la psychiatrie.

Le rapport final a été approuvé par le comité en décembre 2004. Tout le travail s'est orienté sur l'objectif de rendre aménageable une structure psychiatrique au plus près de la réalité, avec une cohérence importante entre la mission et la prise en charge. Pour ce qui est des établissements en transformation, un grand nombre de délégations ont été prévues.

Composition : Patrice Lévy, président (Fondation Mont-Riant); François Ayer (EMS Alexandra); Carmen Capra (EMS Champ-Fleuri); Jean-Claude Thonney (Foyer Thonney).

Groupe de travail « Financement des soins psychiatriques »

Le rapport final de ce groupe de travail a été approuvé par le comité en décembre 2004. Le mandat attribué consistait en la mise à jour de la liste des prestations OPAS, la redéfinition de la stratégie d'action, puis la rédaction d'un argumentaire afin de valoriser la reconnaissance des activités psychiatriques auprès des assurances maladies. La réflexion avait démarré fin 2003 et s'est poursuivie en 2004 notamment sur un programme de facturation psychiatrique.

Composition : Philippe Roger, président (EMS Les Myosotis); François Ayer (EMS Alexandra); Dario Caffaro (SISP SA).

Groupe de travail « UAT psychogériatrie »

Ce groupe a terminé ses travaux en 2004. Son objectif était le contrôle du temps effectif des soins en psychogériatrie. Les résultats ont validé les temps et fréquences des soins de bases psychogériatriques de la grille des soins de base. Quelques réserves ont cependant été émises sur le temps attribué aux troubles cognitifs sévères actifs. En effet, les UAT accueilleront de plus en plus souvent des personnes présentant ce type de profil et le temps prévu dans la grille de soins de base pourrait évoluer à la hausse.

Composition : Sandrine Bron, présidente (Fondation Primeroche), Brigitte Cognard (Fondation Contesse); Michèle Gavillet (EMS La Douvaz, Fondation Mont-Riant); Jean-Luc Loevenbruck (EMS La Clef des Champs).

Groupe de travail « UAT »

Le projet sur les modalités d'exploitation d'une UAT, élaboré par le groupe de travail UAT de l'AVDEMS a été envoyé à l'Etat en mai 2004. L'Etat n'a pas souhaité donner une suite immédiate à ce projet et a préféré l'intégrer dans une réflexion qui portera sur toutes les dimensions de la prise en charge médico-sociale.

Composition : Carol Gay, présidente (EMS Le Marronnier) ; Danièle Bonhomme (EMS La Diligence) ; Bernard Laurent (EMS La Résidence) ; Elisabeth Laydu (économiste de l'AVDEMS) ; Patrice Lévy (Fondation Mont-Riant) ; Dominique Rumley (Fondation La Venoge) ; Christian Weiler (Fondation Primeroche).

Délégation en Economie familiale (AMEF)

Les grands axes de préoccupation du Comité AMEF sont la promotion de la formation et la promotion de la profession GEF (gestionnaire en économie familiale).

Le comité s'est fixé les objectifs suivants :

- Enquêter auprès des apprentis ayant terminé en 2003, sur les possibilités d'emplois trouvés à la sortie ;
- Enquêter auprès des membres sur la possibilité de postes offerts après l'apprentissage ;
- Rencontrer les responsables de l'AVCP (cliniques privées) et de la Federems ;
- Susciter l'adhésion à l'AMEF des hôpitaux, formateur de GEF ;

Un groupe constitué de 2 membres du comité est chargé de l'organisation des cours interentreprises pour les 3 volées. Le tout étant de coordonner le stage dans l'entreprise avec les cours interentreprises.

Un rapport périodique est fourni tous les 6 mois au comité de l'AVDEMS.

Composition : Carmen Capra, Présidente (EMS Champ-Fleuri) ; Silvio Caffaro (SISP SA, Foyer de la Borde).

Groupe de travail « Ressources humaines et Guide l'employeur de l'AVDEMS »

En 2004, le groupe de travail a procédé à une modification complète du Guide de l'employeur de l'AVDEMS. Guide spécifique aux missions et aux activités des EMS, tous les articles du Statut du personnel de l'AVDEMS font l'objet d'un rappel sur les règles juridiques, les recommandations de l'association et les astuces pratiques et utiles pour les directeurs.

Composition : Geneviève Lucchetta, présidente (La Maison du Pèlerin) ; Christian Crottaz (EMS La Clef des Champs) ; Philippe Guntert (Fondation Clémence) ; Thierry Heuzé (Fondation Beau-Site) ; Laurence Lambert (juriste de l'AVDEMS) ; Marcel Martin (Résidence Grande-Fontaine) et Anne-Marie Pache (Fondation Château des Novalles).

Délégation au CHUV pour la diététique

Le mandat consiste à représenter le milieu des EMS dans un groupe de travail (Groupe PAGE) qui touche à l'alimentation des personnes âgées. Un rapport est fourni au comité tous les six mois. La présence de professionnels travaillant en EMS permet au groupe de connaître le fonctionnement, les possibilités et les limites des établissements.

Les objectifs du groupe PAGE sont notamment :

- La réalisation d'outils pratiques, simples et rapides de mise en œuvre, afin de dépister en amont de l'hospitalisation les personnes potentiellement à risque et de mettre en place les solutions adaptées à chaque cas.
- La formation des professionnels concernés par la prise en charge des personnes âgées (Hôpitaux, CMS, EMS, ...) par le biais de Forums.

Un rapport périodique est fourni tous les 6 mois au comité de l'AVDEMS.

Composition : Jean-Luc Loevenbruck (EMS La Clef des Champs) ; Francesco Parisi (responsable CFA).

Centre de formation (CFA)

Projet FormaPlus

Les objectifs de l'année 2004 du projet FormaPlus – projet de développement stratégique du Centre de formation de l'AVDEMS (CFA) – ont été atteints, à l'exception du projet de cours de français.

Le CFA, certifié eduQua depuis octobre 2003, a vécu son premier audit intermédiaire en octobre 2004, par ProFormation (Genève). Cet audit a montré que les recommandations faites en 2003 ont toutes été remplies. Les prochaines échéances sont en octobre 2005 (2^e audit de suivi) et en octobre 2006 (renouvellement certification).



En 2004, par ailleurs, Francesco Parisi, responsable du CFA, a acquis le Brevet fédéral de formateur d'adultes afin de se conformer aux critères de la certification eduQua.

Durant le printemps 2004, un premier cours a été mis sur pied et les 13 participants ont reçu une attestation signée par les deux organisateurs.

Attestation de formation continue des aides de cuisine

Une collaboration établie entre le CFA et DSR « Le Restaurateur » a permis l'organisation d'une nouvelle formule de formation continue des aides de cuisine. La particularité de ce cours est d'offrir à la fois des cours théoriques (3 jours) et un stage pratique (2 jours). Cette modalité permet aux participants d'observer les acquis théoriques sur le terrain, encadrés par des professionnels.

Cours de français à l'intention du personnel des EMS ayant des difficultés de français et pour le personnel de culture étrangère

Malgré une offre de formation souple proposée par notre partenaire DIAVOX (école de langue lausannoise) et une aide financière possible au travers du mécénat de la Fondation Leenaards, les cours de français n'ont pu débiter faute d'intérêt et d'inscriptions suffisantes. Face à ce constat d'échec, DIAVOX et le CFA ont conjointement décidé de suspendre cette offre.



Francesco Parisi,
Responsable du Centre
de formation

Certificat d'animatrice et animateur en gériatrie et psychogériatrie

Le 25 octobre 2004, le Centre de Formation de l'AVDEMS a procédé à la remise de 15 certificats d'animateurs et animatrices en gériatrie et psychogériatrie. Une cérémonie de remise des certificats s'est déroulée à la Fondation Clémence, à Lausanne.

D'autre part, une nouvelle promotion de 20 animatrices et animateurs a débuté la formation en avril 2004.

Certificat de gestion pour les cadres intermédiaires

La collaboration entre l'IRSP (ex-ESEI) et le CFA a porté ses fruits. En automne 2004, 19 participants ont reçu le Certificat de l'IRSP, dont 4 cadres travaillant dans les EMS membres de l'AVDEMS. Le CFA a proposé un module à option sur la conduite d'entretien, module qui a remporté un réel succès. De même, le module obligatoire sur les outils législatifs a été donné pour la première fois et évalué très favorablement.

Un nouveau cours a débuté en septembre 2004 pour lequel le CFA organise à nouveau les mêmes modules à option et obligatoire. Parmi les 17 participants inscrits à cette nouvelle session, trois viennent des EMS vaudois. A l'occasion du premier module, Laurence Lambert et Francesco Parisi ont donné une journée de cours sur la gestion des ressources humaines et la formation des collaborateurs. Cette journée a remporté un vif succès.



Quinze personnes ont obtenu leur certificat d'animateur ou animatrice en gériatrie et psychogériatrie en 2004.

Centre de formation (CFA)

Mandats et participations à des groupes de travail

Programme annuel des cours de formation continue

En 2004, le Centre de formation de l'AVDEMS a proposé 45 cours de formation continue, dont 35 ont été donnés et 10 annulés (soit 22.2% du total des cours) faute d'un nombre suffisant de participants. Afin de diminuer ce ratio, la plupart des cours annulés ne seront plus proposés en 2005, toutefois, certains thèmes seront encore offerts en intra-muros.

Participation aux cours de formation continue

S'il y a par rapport à 2003 une diminution de la participation aux cours de formation continue (-17%), il y a par contre une augmentation du nombre de participants par cours, de 8.5 à 11,5 personnes en moyenne. Le nombre d'établissements touchés par la formation du CFA est comparable, à deux unités près entre 2003 et 2004. Enfin, le nombre de cours annulés en 2004 a significativement augmenté et l'on retrouve les chiffres de 2002.

Le Centre de formation de l'AVDEMS a été actif dans différents groupes de travail durant l'année 2004. Notons en particulier le « Groupe PAGE » sur la question de la nutrition et les personnes âgées, les différents groupes de travail cantonaux et romands liés au développement du projet de CFC « Social » et le groupe de travail conjoint entre l'AVDEMS, Pro Senectute et le SASH sur la formation des représentants légaux bénévoles. Francesco Parisi participe depuis l'automne à deux groupes de travail concernant la nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle.

Par ailleurs, le responsable du CFA et sa responsable pédagogique ont été mandatés pour donner des cours dans d'autres centres de formation ou dans le cadre d'interventions intra-muros. Enfin, comme chaque année, le responsable du CFA a participé à des commissions d'admissions et à des expertises dans le cadre de formations à l'intendance ou de cadres. ■

Comparaison des résultats du CFA de 2001 à 2004 (formation continue uniquement)

| | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 |
|--|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Nb. participations aux cours | 403 | 487 | 395 | 390 |
| Nb. de personnes différentes ayant participé à au moins un cours | 299 | 341 | 233 | 262 |
| Nb. de cours programmés | 45 | 66 | 40 | 49 |
| Nb. de cours donnés | 35 | 57 | 31 | 35 |
| Nb. de cours annulés | 10 (22.2%) | 9 (13.6%) | 9 (22.5%) | 14 (28.6%) |
| Nb. d'établissements différents ayant envoyé au moins une personne à au moins un cours | 120 | 122 | 94 | 101 |



Résultats 2004 du Centre de formation

| | 2004 CHF | 2003 CHF |
|--|-------------------|-------------------|
| PRODUITS | | |
| Recettes des cours de formation | 346'918.20 | 530'277.45 |
| Subvention au Centre de formation | 200'000.00 | 200'000.00 |
| Autres produits | 2'862.85 | 3'291.58 |
| <i>Part de cotisations</i> | 93'356.15 | 71'001.47 |
| TOTAL DES PRODUITS | 643'137.20 | 804'570.50 |
| CHARGES | | |
| Charges directes sur cours | 214'363.10 | 348'625.35 |
| Salaires et charges sociales | 244'856.25 | 247'633.95 |
| Autres charges de fonctionnement | 183'917.85 | 208'311.20 |
| TOTAL DES CHARGES | 643'137.20 | 804'570.50 |
| Montant total des cotisations | 1'127'746.00 | 1'121'040.00 |
| Part des cotisations attribuées au CFA | 93'356.15 | 71'001.47 |
| Part des cotisations attribuées au CFA par rapport au total des cotisations | 8.28% | 6.33% |

Comptes 2004 de l'AVDEMS

Compte d'exploitation

| | 2004 CHF | 2003 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| CHARGES D'EXPLOITATION | | |
| 1. Salaires | 846'008.80 | 811'111.30 |
| Secrétariat | 500'837.50 | 469'896.20 |
| Centre de formation | 203'996.80 | 208'243.20 |
| Charges sociales | 141'174.50 | 128'275.15 |
| Salaires intérim | - | 4'696.75 |
| TOTAL SALAIRES ET CHARGES SOCIALES | 846'008.80 | 811'111.30 |
| AUTRES CHARGES | | |
| 2. Comité et commissions | 154'313.70 | 159'334.95 |
| Indemnités et frais du comité | 102'215.60 | 100'113.25 |
| Indemnités et frais de commissions | 15'859.60 | 16'200.00 |
| Indemnités et frais de l'ordre professionnel | 36'238.50 | 43'021.70 |
| 3. Secrétariat | 41'176.85 | 27'424.45 |
| Déplacements & frais | 18'011.15 | 17'407.55 |
| Frais de formation | 8'854.00 | 5'170.00 |
| Manifestations | 14'311.70 | 4'846.90 |
| 4. Loyer et locaux | 127'196.35 | 125'791.30 |
| Loyer | 99'000.00 | 97'330.00 |
| Location de salles | 9'917.60 | 8'468.00 |
| Eau, électricité, chauffage | 9'580.55 | 7'961.35 |
| Nettoyages et produits d'entretien | 8'698.20 | 12'031.95 |
| 5. Equipement et matériel | 131'474.80 | 142'329.85 |
| Achat d'équipement | 4'779.30 | 3'297.70 |
| Location informatique | 29'452.40 | 29'452.40 |
| Entretien d'équipement informatique | 17'979.90 | 37'036.10 |
| Matériel de bureau | 3'585.20 | 5'669.65 |
| Photocopies | 16'039.15 | 15'109.20 |
| Imprimés | 37'066.30 | 51'764.80 |
| Développement / refonte du site internet | 22'572.55 | - |
| 6. Taxes postales et télécommunications | 30'109.30 | 38'793.30 |
| Taxes téléphone, fax, télécom. | 11'313.05 | 17'856.00 |
| Affranchissements lettres, colis | 18'796.25 | 20'937.30 |
| 7. Mandats confiés à des tiers | 101'947.55 | 80'625.45 |
| Communication RP | 34'939.00 | 37'185.25 |
| Juridique | 17'191.80 | 7'039.80 |
| Fiduciaires | 23'633.60 | 25'317.60 |
| Autres | 12'912.00 | 11'082.80 |
| Certification qualité du secrétariat de l'AVDEMS | 13'271.15 | - |
| 8. Documentation et abonnements | 3'008.20 | 2'525.60 |
| Abonnements | 1'404.50 | 1'203.00 |
| Livres, documentation | 1'603.70 | 1'322.60 |
| 9. Autres frais | 15'635.68 | 31'326.33 |
| Assurance choses | 1'503.40 | 1'606.25 |
| Frais de recherche de personnel | - | 3'213.60 |
| Cotisations et partenariat | 12'908.15 | 13'832.40 |
| Frais bancaires | 1'640.13 | 671.38 |
| Divers et imprévus | -416.00 | 11'271.70 |
| Perte sur débiteurs | - | 731.00 |
| TOTAL AUTRES CHARGES | 604'862.43 | 608'151.23 |
| TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION | 1'450'871.23 | 1'419'262.53 |

| | 2004 CHF | 2003 CHF |
|---|---------------------|---------------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | | |
| 10. Cotisations | 1'127'746.00 | 1'121'040.00 |
| Cotisations | 1'127'746.00 | 1'121'040.00 |
| 11. Autres produits | 198'079.21 | 228'023.96 |
| Prestations à des tiers | 33'932.60 | 34'557.40 |
| Intérêts bancaires | 1'816.66 | 1'657.71 |
| Produit des titres | 2'000.00 | 2'045.00 |
| Résultat des cours de formation | 132'555.10 | 181'652.10 |
| Résultat Symposium de l'Ordre professionnel | 5'056.45 | - |
| Remboursement perte de gain | 903.30 | - |
| Recettes diverses | 21'815.10 | 8'111.75 |
| TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION | 1'325'825.21 | 1'349'063.96 |
| Subvention au centre de formation | 200'000.00 | 200'000.00 |
| TOTAL DES SUBVENTIONS | 200'000.00 | 200'000.00 |
| TOTAL DES PRODUITS ET SUBVENTIONS | 1'525'825.21 | 1'549'063.96 |
| TOTAL DES CHARGES | 1'450'871.23 | 1'419'262.53 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 74'953.98 | 129'801.43 |

Comptes 2004 de l'AVDEMS

Bilan au 31 décembre 2004

| | 31.12.2004 CHF | 31.12.2003 CHF |
|--|---------------------|---------------------|
| ACTIF | | |
| Caisse | 374.60 | 221.65 |
| La Poste | 114'969.60 | 132'566.30 |
| BCV compte courant | 53'941.60 | 56'595.30 |
| BCV compte cash | 993'543.00 | 803'559.65 |
| AFC, impôt anticipé | 1'364.86 | 1'295.98 |
| Débiteurs et actifs transitoires | 29'311.85 | 139'611.95 |
| Titres | 143'801.75 | 51'712.50 |
| Dépôt de garantie | 560.00 | 0.00 |
| Installations | 1.00 | 1.00 |
| Equipement informatique | 1.00 | 1.00 |
| Equipement de cours | 1.00 | 1.00 |
| Mobilier | 1.00 | 1.00 |
| TOTAL ACTIF | 1'337'871.26 | 1'185'567.33 |
| PASSIF | | |
| Créanciers et passifs transitoires | 273'470.45 | 196'120.50 |
| Avance à rembourser sur fonds de performance | 40'000.00 | 40'000.00 |
| Provision pour équipements, aménagements | 45'000.00 | 35'000.00 |
| Provision pour mandats et honoraires | 80'000.00 | 80'000.00 |
| Provision risques pertes sur débiteurs | 30'000.00 | 30'000.00 |
| Provision équipement informatique | 65'000.00 | 30'000.00 |
| Fonds pour projets du CFA | 60'000.00 | 40'000.00 |
| Fonds pour projets spéciaux | 144'000.00 | 100'000.00 |
| Fonds de réserve AVDEMS | 236'031.36 | 216'031.36 |
| Capital | 289'415.47 | 288'614.04 |
| Résultat de l'exercice | 74'953.98 | 129'801.43 |
| TOTAL PASSIF | 1'337'871.26 | 1'185'567.33 |
| Engagement hors bilan: | | |
| Cautionnement solidaire pour le loyer | 26'000.00 | 26'000.00 |

Membres actifs de l'AVDEMS:

EMS Alexandra; Fondation Asiles des Aveugles: EMS Clair-Soleil et EMS Recordon; Fondation Baud; Fondation Les Baumettes; Fondation Beau-Séjour; Fondation Beau-Site: EMS Beau-Site, EMS Coteau Muraz, EMS Le Maillon, EMS Montbrillant; EMS Bellevue; Institution de Béthanie; EMS Bois Gentil; Fondation Louis Boissonnet; Fondation Bugnon; Maison de Retraite de Burier; Résidence Le Byron; Fondation Champ-Fleuri; Chanella Pommeraie: EMS Chanella et EMS La Pommeraie; EMS Le Château de Corcelles; Fondation Château des Novalles; Fondation Les Châteaux: EMS Les Châteaux à Echallens et EMS Les Châteaux à Goumoens; EMS La Châtelaine; EMS Clair Vully; Fondation Claire Magnin: EMS Les Berges du Léman, EMS L'Etoile du Matin, EMS Mon Désir, EMS Les Pergolas, Résidence Richemont-Feydey, Résidence Richemont-Village; EMS La Clairière; Fondation La Clef des Champs; Fondation Clémence; Résidence La Colline; Fondation Contesse: EMS à Romainmôtier et EMS à Juriens; EMS Cottier-Boys; EMS La Diligence Sàrl; Fondation Duc; Ensemble Hospitalier de la Côte: Lits C Hôpital d'Aubonne, EMS Nelly de Beausobre, EMS Les Pâquis; EMS L'Escale; EMS La Faverge; EMS Le Flon; Fondation Gambetta; EMS La Gentilhommière; EMS Le Home SA; Résidence des Jardins de la Plaine; Fondation Joli-Bois; EMS du Jura; Résidence du Léman; Association Lumière et Vie: EMS Le Château de Féchy; EMS Marc-Aurèle; Fondation EMS Le Marronnier; Fondation Mont-Calme; Fondation Mont-Riant: EMS La Colombière, EMS La Douvaz, EMS La Méridienne, EMS Mont-Riant, EMS Le Pré-Carré; EMS Les Myosotis Sàrl; EMS La Naz SA; EMS L'Oasis; Fondation L'Oriel; Fondation de L'Orme; EMS La Paix du Soir; La Maison du Pèlerin; EMS Le Phare Elim; Résidence Praz-Joret; Maison d'Accueil Praz-Soleil; Fondation Pré Pariset: EMS Pré-Pariset, EMS Pré de la Tour et EMS Haute-Combe; EMS Pré-Fleuri; EMS Prérissa; Fondation Primeroche: EMS Primeroche et EMS Le Valamour; Fondation La Primerose; EMS Les 4 Marronniers; Fondation Les 4 Saisons; EMS La Résidence Aigle; EMS La Résidence Diablerets; Résidence Grande-Fontaine; EMS Les Rosiers SA; La Rozavère EMS; Home Salem; EMS Le Signal; SISP SA: Foyer de la Borde, EMS Les Colombes, Foyer du Midi; EMS Soerensen; EMS Sylvabelle; EMS Les Terrasses; Foyer Thonney SA; EMS La Veillée; Fondation La Venoge: Site de Penthalaz et Site de La Sarraz.

Membres associés de l'AVDEMS:

Association Alzheimer Suisse, section vaudoise; Home Les Arbres; Association suisse des infirmières et infirmiers - Section Vaud; Association pour la santé et le maintien à domicile Grandson-Yverdon; Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois - Site de Chamblon; EMS Les Cerisiers; Centre de soins et de santé communautaire du Balcon du Jura vaudois; Home La Fontanette; EMS Le Genevrier; Groupement hospitalier de l'Ouest lémanique - Hôpital de Rolle; EMS Les Grèves du Lac; Ligue vaudoise contre le cancer; HDC-Clinique Miremont SA; Institution de Mon Repos; Le Prieuré; Pro Senectute Vaud; Fondation Maison de la Providence; Réseaux de soins hospitaliers - resHO: St-Loup-Orbe-La Vallée.

AVDEMS, Pré-de-la-Tour 7, CP 607, 1009 Pully
Tél. 021 721 01 60, Fax 021 721 01 79

www.avdems.ch

L'AVDEMS est la principale association d'établissements médico-sociaux (EMS) du canton de Vaud. Elle compte 100 membres actifs et 18 membres associés pour un total de 4312 lits. Quelque 5000 collaborateurs travaillent dans les établissements membres de l'AVDEMS. Les EMS accueillent des personnes adultes et âgées dépendantes sur le plan social, physique ou psychique et qui requièrent des soins continus.

